

# Jaurès actuel

Les socialistes  
et la guerre

Louis Gautier

# Jaurès actuel

## Les socialistes et la guerre

Louis Gautier

### AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

## SOMMAIRE

<b>Prologue</b> .....	5
<b>Introduction</b> .....	9
<b>L'erreur de Jaurès</b> .....	13
<b>La pensée travestie</b> .....	21
<b>Vieilles lunes et nouveau dieu de la guerre</b> .....	33
<b>Retour à Jaurès</b> .....	49
<i>Éléments de bibliographie</i> .....	65

## PROLOGUE

Poutine en Ukraine, la France engagée en République centrafricaine et au Mali, en cette année de commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, on pourrait croire revivre les circonstances propices au déclenchement de la Grande guerre qu'en son temps Jaurès n'eut de cesse de dénoncer : la pression militaire russe à l'est de l'Europe et la politique expéditionnaire de la France en outre-mer<sup>1</sup>. Bien sûr, les situations de 1914 et de 2014 ont peu à voir entre elles et la comparaison

---

1. « La politique coloniale de la France, la politique sournoise de la Russie et la volonté brutale de l'Autriche ont contribué à créer l'état de choses horrible où nous sommes. L'Europe se débat comme dans un cauchemar [...] Songez à ce que serait le désastre pour l'Europe : ce ne serait plus, comme dans les Balkans, une armée de trois cent mille hommes, mais quatre, cinq et six armées de deux millions d'hommes. Quel massacre, quelles ruines, quelle barbarie ! Et voilà pourquoi, quand la nuée de l'orage est déjà sur nous, voilà pourquoi je veux espérer encore que le crime ne sera pas consommé », Jean Jaurès, Discours prononcé à Lyon-Vaise, le 25 juillet 1914.

**Louis Gautier** est professeur de science politique à Paris I et y dirige la chaire « Grands enjeux stratégiques contemporains ». Il est président d'Orion/Observatoire de la défense de la Fondation Jean-Jaurès. Il a été directeur adjoint du cabinet de Pierre Joxe, ministre de la Défense, et conseiller pour la défense de Lionel Jospin, Premier ministre. Dernier ouvrage paru : *La défense de la France après la guerre froide*, PUF, Paris, 2009.

anachronique ne résiste pas un instant à l'analyse et à l'interprétation des faits. En revanche, cette mise en perspective des événements passés et présents suscite une réflexion opportune sur ce qu'il subsiste du legs intellectuel de Jaurès dans le domaine de la défense et de la paix.

Du testament de Jaurès en matière militaire (testament « fétiché » par la gauche et souvent dénaturé), à vrai dire, il ne reste concrètement aujourd'hui presque rien. Mais le message de Jaurès conserve sa force d'inspiration pour tenter de répondre aux problèmes actuels de la paix. Contrairement à bien des affirmations dogmatiques, émises à la fin de la guerre froide, la mondialisation, au cours des vingt-cinq dernières années, est en effet venue au moins autant exacerber l'interdépendance que la confrontation des intérêts nationaux et capitalistes. Dans la période « post guerre froide » où nous sommes, le pronostic, un peu naïf, d'une mondialisation heureuse et pacificatrice sous l'effet du libre-échange et de la seule loi du marché n'est plus cru par personne.

Nous Européens qui, après la chute du mur de Berlin, avons tendance à croire que notre avenir était définitivement tracé, que notre modèle d'intégration économique et politique était à toute épreuve, que le spectre de la guerre dansait désormais loin, bien loin de nos contrées et que nous n'aurions jamais plus à utiliser la force armée que comme tiers bienveillants dans des interventions au service de la paix, avons maintenant l'esprit complètement dégrisé. Sur fond de crise de l'Union européenne et des échecs militaires essuyés en Irak et en Afghanistan, les rêves rassurants se sont dissipés. L'extrême fluidité de la situation internationale en 2014 a même de quoi nous inquiéter. Certains indices tels la résurgence des nationalismes dans le monde – et, hélas, aussi sur le Vieux continent que l'on croyait pourtant vacciné –, tels la réapparition de revendications territoriales à l'est de l'Europe ou en mer de Chine, tels l'exacerbation des rivalités économiques sur fond de compétition pour l'accès aux ressources font craindre la survenue de nouveaux affrontements alors que nous assistons impuissants au massacre de la population syrienne et au dépeçage de l'Ukraine.

Nous sommes en 2014, et nous redoutons de voir une nouvelle fois s'enfuir les espoirs placés dans le système des Nations unies pour garantir la paix, faute de mécanismes de sécurité collective suffisamment efficaces et du fait d'une « gouvernance internationale » improbable. Alors que le monde, depuis la fin de la guerre froide, connaît des évolutions contradictoires, revenir à Jaurès c'est d'abord accepter de confronter nos raisonnements contemporains à la cohérence d'une pensée restée sans équivalent à gauche. C'est aussi, en ces temps troublés, réaffirmer des fondamentaux et poser quelques repères utiles à l'action politique.

## INTRODUCTION

Revenir à Jaurès pour voir si ses idées peuvent encore utilement nous éclairer implique de décaper la statue de sa rouille. Il faut d'abord admettre que Jaurès s'est trompé, que le modèle d'armée qu'il préconisait n'était pas viable et que son idée d'armée-nation reposait, en fin de compte, sur un pari démocratique risqué. Il faut ensuite relever que Jaurès a souvent été trahi à gauche par ceux qui l'encensaient le plus et qui ont travesti sa pensée, notamment dans l'entre-deux-guerres, en la parant des habits d'un pacifisme radical. Jaurès, loin d'épouser la logique du renoncement, soutenait, au contraire, le droit des démocraties à se défendre et à combattre. La réflexion de Jaurès commence d'ailleurs à Valmy. Cette identification de la pensée de Jaurès au refus de la violence et au slogan de la

« guerre à la guerre »<sup>2</sup> a contribué à stériliser, dans les années 1930 les réflexions à gauche sur les questions militaires, en particulier face aux menaces des régimes totalitaires. Dépréciée pour cette raison au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la mémoire de Jaurès n'est guère évoquée durant la Résistance<sup>3</sup>. Sa pensée n'est plus un guide pour les socialistes qui, sous la IV<sup>e</sup> République, lors des guerres de décolonisation, ignorent d'ailleurs un de ses principaux enseignements : maintenir toujours le primat du politique sur le militaire. L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 se fait sur le ralliement aux principes de défense nationale, instaurés au début de la V<sup>e</sup> République par le général de Gaulle. Si le nom de Jaurès est encore évoqué, c'est de façon toute rhétorique et machinale<sup>4</sup>. La gauche au

pouvoir, en matière de défense, se veut avec François Mitterrand, Lionel Jospin ou François Hollande pragmatique. Elle a le souci de ne pas réveiller une de ces « querelles militaires » qui, à l'occasion de tant d'affaires, divisa dans le passé notre pays et l'affaiblit. Après la guerre froide, la gauche entend continuer à être avec la droite la gardienne du consensus sur la défense nationale et la gestionnaire d'une réforme efficace des armées. Revenir aujourd'hui à Jaurès, dans un contexte marqué en France par le faible clivage politique sur les questions internationales et militaires, en quoi cela consiste-t-il ? À faire ressortir certaines de ses idées qui sont restées pertinentes tout d'abord. À avoir, pour notre communauté nationale, à l'exemple de Jaurès, la force intellectuelle et morale de questionner, sans faux-fuyant, les risques de guerres actuelles et futures. Comme Jaurès l'affirme, c'est à cette seule condition que l'on peut prétendre vraiment se préoccuper de la paix.

2. La formule a été plusieurs fois employée par Jean Jaurès, à l'occasion d'articles ou de discours et notamment à l'occasion du congrès extraordinaire de Bâle « contre la guerre » rassemblé les 24 et 25 novembre 1912. La diversité des moyens pour suivre le mot d'ordre « guerre à la guerre » est du reste clairement évoquée dans le discours de Jaurès. Voir à cet égard Jean Jaurès, *La paix menacée* (1903-1906), volume 2 de *Œuvres de Jean Jaurès*, Max Bonnafois Rieder, éd. 1931, p. 342 et Charles Rappoport, Daniel Lindenberg, *Jean Jaurès : l'homme, le penseur, le socialiste*, Anthropos, 1984, p. 247.

3. Vincent Duclert, *Jaurès 1859-1914, la politique et la légende*, Autrement, Paris, 2013, pp. 118-120.

4. La portée idéologique du message de Jaurès, dans le domaine de la défense comme dans d'autres, a été banalisée au point que Nicolas Sarkozy put prétendre revendiquer son patronage, dans un discours prononcé le 12 avril 2007 à Toulouse, au cours de sa campagne présidentielle.

## L'ERREUR DE JAURÈS

Juin 1914<sup>5</sup>, depuis six mois, les éditoriaux de Jaurès dans *L'Humanité* sont presque tous consacrés à la situation internationale et aux questions militaires. Son énergie est mobilisée pour entraver la course vers la guerre. Lucide, Jaurès voit les nuages noirs qui s'amoncellent. Il pressent la violence du cataclysme qui va s'abattre sur l'Europe. Les causes du premier conflit mondial ? Il les a décrites bien souvent : le nationalisme des grandes puissances que les expéditions coloniales ont exacerbé outre-mer et que les guerres balkaniques font flamber sur le Vieux continent. Les remèdes pour l'empêcher ? Il en a proposé plusieurs : refuser les guerres de conquêtes et les actions armées extérieures, source de rivalité entre les nations ; recourir à l'arbitrage international pour régler les conflits ; adopter une politique militaire purement défensive fondée sur la mobilisation de la population tout entière, la nation armée.

---

5. Cet essai est publié à l'occasion de la tenue le 25 juin 2014, à la Sorbonne, du colloque « Le Monde de Jaurès » sous l'égide de la Fondation Jean-Jaurès et de l'Association des amis de François Mitterrand à l'approche de la commémoration du centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès.



Pour Jaurès, capitalisme, impérialisme et militarisme sont les trois avatars d'un même monstre qui menace en permanence la paix en incarnant ce « vieil esprit de domination et d'exploitation » de l'homme par l'homme<sup>6</sup>. Pour le contrer, il propose donc de mobiliser l'ensemble des forces morales, humaines, économiques de la nation en vue de constituer une armée nouvelle qui soit l'émanation exacte de la société, une armée purgée de ses ferments bellicistes et propre par sa taille à dissuader quiconque de l'attaquer.

Le modèle vaut pour la France mais il est transposable ailleurs. Confiant dans l'idéal socialiste, Jaurès pense d'ailleurs que des deux côtés du Rhin, les travailleurs mobilisés sous les drapeaux mettront solidairement crosse en l'air et désobéiront à des ordres absurdes, contraires à leurs intérêts de classe.

---

6. Cette idée est maintes fois exprimée dans les écrits de Jaurès, dans *L'Armée nouvelle* mais aussi dans d'autres interventions telles que « L'armée démocratique », discours à la Chambre des députés du 7 mars 1895, publié dans *Action socialiste*, Bellais, 1899, pp. 396-423; ou encore « La paix et le socialisme », discours publié dans *L'Humanité* du 9 juillet 1905.

Il se trompait lourdement. Le rêve de Jaurès s'effondre dans les tranchées. Chauffées par les idéologies nationales, les couches profondes de la société se sont laissées convaincre par la propagande d'un militarisme belliqueux. L'Histoire nous enseigne que la guerre se moque des intentions et ne connaît que les faits. Ainsi, l'arméation en 1914 ne fut pas un rempart mais la condition nécessaire à une guerre totale.

Comme Guibert<sup>7</sup>, qui, à la veille de la Révolution, se faisant l'avocat d'un soldat-citoyen doté d'une conscience politique<sup>8</sup> en lieu et place du soldat mercenaire toujours prêt à en découdre, ne pouvait imaginer qu'il fournissait ainsi d'avance le sang des armées de Napoléon, le penseur socialiste a été victime d'une illusion : il a imaginé une réforme militaire destinée à favoriser la réalisation d'une conception politique. Dans les deux cas, les événements

---

7. Jacques-Antoine-Hippolyte de Guibert est l'auteur de nombreux écrits dont le plus célèbre est son *Essai général de tactique* paru en 1772. Cet essai a été récemment réédité par Economica en 2004, préfacé par le général Jean-Claude Thomann et présenté par Jean-Pierre Bois.  
8. Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Gallimard, Paris, 2009.

ont consacré la pertinence d'une idée et, en la détournant, cruellement déçu l'espoir placé en elle pour affermir la paix.

On sait que *L'Armée nouvelle*<sup>9</sup>, livre dans lequel Jean Jaurès expose son point de vue sur la défense, reçut, à sa parution en 1911, un accueil pour le moins mitigé, circonspect au sein de la famille socialiste et même glacial chez les guesdistes. La proposition de loi<sup>10</sup> sur l'organisation de l'armée, que Jaurès avait déposée au Parlement en novembre 1910 et qui a été finalement débattue le 9 décembre 1912, n'obtint qu'un succès d'estime. Jaurès parvint bien à réunir tous les suffrages dans les rangs socialistes, et même un peu au-delà, mais son texte est repoussé par 478 voix, 88 votes favorables et 12 abstentions. En fait, c'est après la mort de Jaurès et du fait de la guerre de 1914-1918 que l'ouvrage acquiert sa

9. *L'Armée nouvelle* a été édité en 1911 (Rouff), 1915 (Bibliothèque de l'Humanité), 1932 (Rieder, éd. Max Bonnafous), 1969 (éd. partielle, 10/18, Madeleine Rebérioux), 1977 (Éditions sociales, Louis Baillot), 1992 (Imprimerie nationale, Jean-Noël Jeanneney). Les citations mentionnées dans cette note renvoient en pagination à la dernière édition scientifique publiée en 2012 : Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle* [1910], Fayard, Paris, 2012.

10. Proposition de loi sur l'organisation de l'armée et son annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1910.

dimension de livre visionnaire. Mais dès lors que l'homme et le livre sont canonisés, il n'est plus question d'aller y regarder de près. Ce qui compte, c'est l'idéal de paix pour lequel le député de Carmaux s'est battu jusqu'au bout et pour lequel il est mort.

La déférence quasi religieuse avec laquelle on traite de Jaurès, à la fois en raison de sa très grande intégrité morale, de sa stature intellectuelle mais bien sûr aussi de son assassinat, empêche souvent que l'on questionne vraiment ses points de vue. Pourtant, Jaurès n'était pas infaillible ni sa pensée sans contradiction. Recherchant en permanence le compromis idéologique, notamment entre l'idéal des Lumières et le marxisme, entre la nation et l'internationalisme, entre le socialisme et la République, il lui arrive de formuler des propositions qui résistent mal à l'épreuve des réalités.

Si Jaurès affirme nettement, dans *L'Armée nouvelle*, le principe d'une nécessaire subordination des chefs militaires

aux autorités politiques<sup>11</sup>, il se montre néanmoins incapable d'indiquer comment gérer concrètement la prise de décisions politico-militaires et quelle doit être, en temps de guerre, l'articulation pertinente entre les responsabilités de l'état-major et celles du gouvernement. Aussi sur une question qui se révélera cruciale durant la Première Guerre mondiale, et que Clemenceau tranchera de la façon que l'on sait, en 1917, les réflexions de Jaurès sont d'une médiocre utilité pratique.<sup>12</sup>

Mais, plus fondamentalement, c'est la viabilité du modèle d'armée préconisé par Jaurès, à base de « fortes milices démocratiques »<sup>13</sup>, qui est sujette à caution. L'organisation

---

11. Voir notamment les passages de *L'Armée nouvelle* dans lesquels Jaurès s'exprime sur ce point, notamment au travers d'un commentaire des thèses de Saint-Just sur le commandement des armées révolutionnaires. *L'Armée nouvelle, op. cit.*, pp. 182-185.

12. Voir à ce sujet l'article de Philippe Vial, « *L'Armée nouvelle*, une ambition en trompe-l'œil », in *Lire L'Armée nouvelle, Cahiers Jaurès*, n° 207-208, Paris, janvier-juin 2013.

13. Jean-Jacques Becker, « La conception jaurésienne des milices », in *Cahier Jaurès*, n° 3 (octobre-décembre 1993). Dans cet article et dans sa préface au tome 13, *L'Armée nouvelle*, des œuvres de Jean Jaurès publiées par Fayard, Jean-Jacques Becker souligne toutefois combien Jaurès est finalement réticent à l'égard du terme de « milice », concept alors en vogue dans les rangs socialistes. Il l'utilise rarement dans *L'Armée nouvelle*. Le mot n'apparaît pas dans son projet de loi relatif à l'organisation de la défense. Voir aussi sur ce point : Olivier Cosson, « *L'Armée nouvelle* et la pensée militaire française de la guerre future (1900-1914) », in *Lire L'Armée nouvelle, Cahiers Jaurès*, n° 207-208, Paris, janvier-juin 2013.

de défense qu'il envisage, notamment dans sa proposition de loi de novembre 1910, aurait été extrêmement lourde à mettre en œuvre. Elle apparaît en outre exposée à deux risques : d'un côté, l'assujettissement à des obligations militaires dès l'âge de 13 ans<sup>14</sup> et jusqu'à 34 ans, le versement des hommes valides dans la milice puis dans des unités de réserves sont autant de dispositions qui font craindre une militarisation excessive de la société ; de l'autre, le service militaire réduit à six mois, le sous-encadrement en officiers et sous-officiers de métier et la réduction des « forces de couverture » aux frontières débouchent sur un système de défense inefficace<sup>15</sup>. L'armée de Jaurès eut été enfoncée sur le front est, et plus rapidement encore, dès les premiers assauts des troupes allemandes en août 1914.

---

14. L'inscription sur les « rôles », l'enrôlement, est même prévue dès dix ans.

15. Sans même évoquer l'étonnant désintérêt de Jaurès pour la question navale et pour la situation de la flotte française, dont il n'ignorait certainement pas l'état puisque deux cousins de son père et son frère Louis dont il était proche finirent tous trois leur carrière militaire comme amiraux, et Benjamin Constant, celui qu'il appelait familièrement « mon oncle », a même été ministre de la Marine dans le gouvernement de Pierre Tirard en 1889. Voir sur ce point : Gilles Candar et Christophe Prochasson, « Jaurès et le milieu des officiers républicains », *Cahiers Jaurès*, n° 3, Paris, octobre-décembre 1993.

La nation-armée, comme idéal de paix, succomba aux coups du nationalisme, et, comme modèle militaire, eut volé en éclat face aux exigences de la guerre mécanisée.

## LA PENSÉE TRAVESTIE

Mais il en est de Jaurès comme de la Révolution<sup>16</sup>, il faut le prendre en bloc. Ce faisant, si l'on passe sous silence les failles ou les faiblesses de son raisonnement dans ce qu'il a d'accessoire s'agissant de son modèle d'armée, encore faut-il ne pas ignorer l'essentiel de son message : les démocraties ont le devoir impérieux de se doter de systèmes de défense efficaces pour garantir la paix.

Or, à gauche, on a eu tendance à faire de Jaurès une référence aussi indiscutable qu'indiscutée, occultant ainsi une partie du message jugée incongrue ou déplacée<sup>17</sup>. En considérant Jaurès comme un monument à part et sous le seul angle du pacifisme, en tenant son ouvrage *L'Armée nouvelle* comme un produit de circonstances, lié à la montée vers la guerre de 1914, en négligeant ses considérations

---

16. Selon la célèbre formule de Clemenceau, « La Révolution est un bloc », discours prononcé à la Chambre des députés, 29 janvier 1891.

17. Sur la réception de l'ouvrage de Jaurès, voir notamment « *L'Armée nouvelle* » (dir. François Chanet), *Cahiers Jean Jaurès*, n° 207-208, Paris, janvier-juin 2013.

sur la défense, on a non seulement déformé son point de vue mais dramatiquement ignoré ses mises en garde.

On s'est d'abord mépris sur les intentions de Jaurès. Celui-ci met en effet six ans à écrire *L'Armée nouvelle* qui se trouve être la pièce d'institution de son « organisation socialiste de la France ». Paradoxalement, comme le relève Jean-Jacques Becker dans la préface<sup>18</sup> de la dernière édition de *L'Armée nouvelle*, « le tribun de la paix a consacré une somme [...] à la guerre ». Jaurès entend y démontrer, à partir d'une analyse des conflits du passé, que le socialisme ne peut s'installer que dans un pays en paix. Le postulat de base de Jaurès repose sur le fait que « l'organisation de la défense nationale et l'organisation de la paix internationale sont solidaires »<sup>19</sup>. Pour Jaurès, la question de l'organisation de la défense est donc cruciale si l'on veut consolider la paix. La politique de défense doit permettre de juguler à l'intérieur les ferments du militarisme et à l'extérieur de contrer les adversaires de la

---

18. Jean-Jacques Becker, « Préface », *L'Armée nouvelle*, op. cit., p. 14.

19. Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle*, op. cit., p. 44.

démocratie. À la fois comme historien et philosophe du fait guerrier, Jaurès, ainsi que le souligne Vincent Duclert, « cherche à établir les fondements des conflits justes et des paix durables, tenant la réflexion sur la guerre comme le devoir le plus élevé qui incombe à une société démocratique »<sup>20</sup>. Jaurès fonde donc son ambition en faveur de la paix sur une politique militaire tirée de l'analyse des conflits.

On fit ensuite fausse route, en traitant de *L'Armée nouvelle* comme d'un ouvrage singulier sans chercher à l'inscrire dans l'histoire de la pensée socialiste. Certes, l'ouvrage de Jaurès, par son ampleur et sa notoriété, reste sans beaucoup de comparaison. Pourtant, il n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Mais considérer Jaurès par rapport à des antécédents et vis-à-vis d'une postérité, c'est aussi faire ressortir des aspects moins consensuels que le culte qui lui est rendu.

---

20. Vincent Duclert, *Jean Jaurès, Combattre la guerre, penser la guerre*, Fondation Jean-Jaurès, 2013.

Car les écrits de Jaurès sur la paix et la guerre, qui s'inscrivent dans une sorte de filiation naturelle avec les idéaux d'émancipation des Lumières et de la Révolution, trahissent, en revanche, une forte réticence aux théories hégéliennes ou marxistes faisant de la violence le moteur de l'Histoire. De même, si la dette de Jaurès à l'égard des socialistes utopiques comme Saint-Simon ou Constantin Pecqueur<sup>21</sup> est manifeste, son rejet des théories ambivalentes d'un Proudhon sur la guerre<sup>22</sup> ne l'est pas moins. Jaurès est, par ailleurs, sévère à l'égard la Commune qui, par impréparation politique, faute de stratégie et de discipline, dut s'avouer vaincue. Enfin, s'il trouve en Blanqui et dans certains de ses articles<sup>23</sup> favorables à un système de milice une source d'inspiration, à l'instar d'un

---

21. Constantin Pecqueur, *De la paix, de son principe et de sa réalisation*, s.n., Paris, 1842.

22. Proudhon, « fasciné » par son sujet, a tendance à exalter la vertu civilisationnelle de la guerre et à justifier le recours systématique à la force pour soutenir le droit. Pierre-Joseph Proudhon, *La Guerre et la Paix, Recherches sur le principe et la constitution du droit des gens*, Tops Eds-H.Trinquier, 1998.

23. Articles publiés durant le siège de Paris de septembre à décembre 1870 dans son journal, *La patrie en danger*. Recueil d'articles publiés en livre, Auguste Blanqui, *La patrie en danger*, Chevalier, 1871. Et aussi quatre articles : « L'armée esclave et opprimée », « Suppression de la conscription », « Enseignement militaire de la jeunesse » et « Armée nationale de demain », parus dans le journal *Ni Dieu ni maître* en 1880.

Edouard Vaillant<sup>24</sup>, le modèle d'organisation militaire que propose Jaurès est moins rudimentaire, plus articulé mais surtout il est construit sur un autre postulat. Il ne s'agit plus d'opposer le peuple à l'armée mais d'opérer leur symbiose. Aussi Jaurès s'attaque-t-il frontalement aux allemanistes et à leur propagande antimilitariste relayée par la CGT.

Jaurès, en cherchant à concilier patriotisme et internationalisme<sup>25</sup>, lutte en faveur de la paix et combat pour le socialisme, a soutenu une position de compromis idéologique débouchant sur la justification d'un projet d'armée nationale forte, ce qui lui fut reproché en son temps et laissa des traces, d'où une gêne persistante chez les communistes et pour certains socialistes qui préférèrent « statufier » Jaurès plutôt que discuter après sa mort de son enseignement. Contre ses propres convictions, ils transformèrent Jaurès en symbole d'un « pacifisme à outrance ».

---

24. Edouard Vaillant est à l'origine d'une proposition de loi en 1893 dans laquelle il propose la « suppression de l'armée permanente par sa transformation en milice nationale ».

25. On connaît la formule rebattue « Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie ; beaucoup d'internationalisme y ramène. Un peu de patriotisme éloigne de l'internationale ; beaucoup de patriotisme y ramène » in *L'Armée nouvelle*, op. cit., p. 418.

Tous ceux qui, à la SFIO au sortir de la guerre puis dans les années 1930, tels Albert Thomas<sup>26</sup>, Joseph Paul-Boncour ou Pierre Renaudel<sup>27</sup> militèrent, dans le prolongement des réflexions de Jaurès, en faveur d'une défense plus efficace pour mieux préserver les chances de la paix, furent éconduits et dénigrés. Après la scission de Tours (25-29 décembre 1920) entre socialistes et communistes, qui s'effectue pourtant en partie sur la question militaire<sup>28</sup>, il n'y a pas eu de véritable clarification dans les rangs de ceux qui restèrent « dans la vieille maison ». Aussi, après une courte période où la tendance réformiste l'emporte à la SFIO, les socialistes reviennent à l'idéologie d'origine caractérisée par le refus de collaborer avec l'institution militaire. Le Parti socialiste renoue avec le pacifisme et l'antimilitarisme. Au Congrès de Tours de

---

26. Albert Thomas sous-secrétaire d'État puis ministre chargé de l'Armement de 1915 à 1917.

27. Tous deux proposèrent, entre 1921 et 1927, dans le droit fil du projet de Jaurès sur l'organisation de l'armée de 1910, de fixer une politique de défense du Parti socialiste notamment à travers plusieurs projets de loi.

28. Ainsi la motion du *Comité de résistance socialiste* présentée par Léon Blum réaffirme la nécessité du devoir de défense en régime socialiste. Mais à l'issue de négociations entre courants, elle est retirée après l'accord passé avec celle du *Comité pour la reconstruction de l'Internationale*, soutenue par Jean Longuet et Paul Faure, qui n'aborde pas les questions de défense.

1931, pas moins de trois motions sur quatre sont hostiles à l'idée de problématiser une politique de défense nationale<sup>29</sup>. La motion du courant *Bataille socialiste* présentée par Jean Zyromsky et Marceau Pivert incarne le refus de « toute collaboration avec l'appareil militaire de la bourgeoisie ». Lors de ce 28<sup>ème</sup> congrès, les pacifistes parviennent même au terme de surenchères à faire adopter la formule devenue célèbre « pas un sou, pas un homme pour l'appareil militaire de la bourgeoisie ». Aux 29<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> congrès de 1932 et 1933, la ligne antimilitariste continue à l'emporter. Entraînée par Marceau Pivert, une coalition hétérogène de pacifistes, d'antimilitaristes, de révolutionnaires non résistants, de défaitistes conduit la SFIO dans une impasse totale au moment même où la situation internationale se tend et où des décisions urgentes s'imposent en France, notamment sur la pertinence d'une politique exclusivement défensive et le financement des ouvrages de la ligne Maginot. Le Parti socialiste, traumatisé par les joutes internes et les départs causés par le virage pacifiste

---

29. Seule celle présentée par Pierre Renaudel propose un système de défense reposant sur un service militaire court et la mise en place de milices.

engagé par le 28<sup>ème</sup> Congrès est paralysé<sup>30</sup>. Ainsi Léon Blum, qui était pourtant conscient de la nécessité d'une politique de défense, reste prudent. En 1933 et 1934, il refuse de voter les crédits pour les besoins exceptionnels du ministère de la Guerre. Le 18 décembre 1934, il affirme toutefois que « le devoir du prolétariat de défendre le sol de la nation peut coïncider avec son devoir international de classe »<sup>31</sup>. Il demande néanmoins l'ajournement du débat car il n'accepte pas « que la nation s'habitue à l'idée de la guerre et en vienne à la trouver naturelle et familière ». À la différence de Jaurès, Léon Blum s'est peu préoccupé de la question militaire, comme le montre son livre *Les problèmes de la paix*<sup>32</sup>. Il est intellectuellement polarisé par la question du règlement pacifique des différends, par celle de la justice internationale et du désarmement. Il est peu informé des débats au sein des états-majors et peu au fait de la situation des armées,

30. Sur tous ces points, voir l'ouvrage de Patrice Buffotot, *Le socialisme français et la guerre, du soldat-citoyen à l'armée professionnelle, 1871-1998*, Bruylant, LGDJ, Paris/Bruxelles, 1998, pp. 77-124.

31. Léon Blum, « L'état-major avoue », *Le Populaire*, 18 décembre 1934.

32. Léon Blum, *Les problèmes de la paix*, Stock, Paris, 1931.

comme le souligne à la publication en 1934 de *Vers l'armée de métier*<sup>33</sup>, sa réaction en bloc hostile<sup>34</sup> à l'ouvrage de Charles de Gaulle.

Cependant, il serait faux d'inférer de ses prises de position antérieures qu'une fois au pouvoir Blum n'a pas pris certaines mesures vigoureuses qui s'imposaient pour réarmer notre pays en hâte et s'opposer à la montée du fascisme. Blum tente d'aider, grâce à l'action de Pierre Cot, alors ministres de l'Air, les Républicains espagnols en leur fournissant des armes. Entre 1936 et 1938, il engage un effort de réarmement sans précédent. En cinq plans de financement, il accorde 62,5 milliards de francs à l'équipement des armées, somme considérable pour l'époque<sup>35</sup>. Non, le Front populaire n'est pas responsable de la défaite de 1940 !

33. Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, Berger-Levrault, Paris, 1934.

34. Dans six articles de Léon Blum parus dans *Le Populaire*, en particulier les suivants : Léon Blum, « Soldats de métier et armée de métier », *Le Populaire*, 28 novembre 1934, et « Vous voulez tout messieurs de l'état-major. Le double dessein des grands chefs », *Le Populaire*, 16 décembre 1934.

35. Patrice Buffotot, *op cit.*, p. 139, voir également Robert Frank, *Le prix du réarmement français, 1935-1939* (thèse de doctorat), publications de la Sorbonne, 1982 ; Robert Frankestein, « Intervention étatique et réarmement en France 1935-1939 », *Revue économique, via Persée*, 1980, volume 31, n°4, p. 743-781.



Le Front populaire gouverne d'ailleurs trop peu, moins de deux ans, pour que l'on puisse lui imputer l'impréparation des armées françaises. Celle-ci découle de l'incurie des responsables politiques et militaires durant deux décennies. Quand le gouvernement Blum intervient, c'est trop tard<sup>36</sup>.

Par ailleurs, le Front populaire, comme l'ensemble des gouvernements qui se sont succédés dans l'entre-deux-guerres, a échoué à imposer ses vues à l'état-major. Il ne l'a pas vraiment tenté, faute d'être lui-même suffisamment instruit des questions de défense pour le faire. Cette carence de l'intérêt et du contrôle politique dans les affaires militaires sera encore à l'origine d'errements sous la IV<sup>e</sup> République, en particulier dans la gestion de la guerre d'Algérie sous le gouvernement de Guy Mollet<sup>37</sup>. Il en ira différemment sous la V<sup>e</sup> République.

---

36. Par ailleurs, la hausse des crédits militaires n'a pas eu l'effet immédiat souhaité en termes de fabrication d'équipements en raison de sous-dimensionnement des chaînes industrielles. Robert Frankestein, « Intervention étatique et réarmement en France 1935-1939 », *Revue économique*, volume 31, n° 4, Paris, 1980, pp. 743-781.

37. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'oubli des mises en garde de Jaurès aboutit à ce que le gouvernement de Guy Mollet abandonne au haut commandement militaire le règlement de la question algérienne, avec les dérives que l'on sait.

Le message de Jaurès, s'il n'est pas explicitement mis en avant, est, cette fois, bien retenu. Les socialistes ne peuvent plus ignorer les questions de défense et se raviser au dernier moment quand la situation est déjà en partie compromise. Sous la V<sup>e</sup> République, l'accession au pouvoir de la gauche passe par un préalable indispensable : la clarification des positions du Parti socialiste et du Parti communiste à l'égard de la dissuasion nucléaire qui structure la politique de défense de la France depuis qu'en 1961, le général de Gaulle a pris la décision de doter notre pays d'armes atomiques. Réticente au départ vis-à-vis de la dissuasion, la gauche française va opérer une conversion à la fin des années 1970, notamment à l'occasion du rapport Kanapa de 1977<sup>38</sup> et de la convention socialiste sur la défense (7-8 janvier 1978) habilement menée par Charles Hernu<sup>39</sup>. L'élection de François Mitterrand en 1981, qui

---

38. À la suite du rapport de Jean Kanapa (11 mai 1977), le Parti communiste se rallie à la dissuasion qui garantit le non-alignement de la France sur les États-Unis.

39. Armes de sanctuarisation du territoire et d'interdiction de la guerre, les armes nucléaires sont alors présentées à la fois comme purement défensives et stabilisatrices de la paix. Sur cette conception de la dissuasion convergent au Parti socialiste, à la fin des années 1970, à la fois les pacifistes et les patriotes, notamment incarnés par le CÉRÉS de Jean-Pierre Chevènement.

amorce un processus d'alternance démocratique, se fait ainsi sur le ralliement aux principes fondamentaux posés par le général de Gaulle aux débuts de la V<sup>e</sup> République : l'autonomie de notre défense, la dissuasion et la conscription – c'est-à-dire, à l'exception notable de la conscription, sur des principes que la gauche n'avait pas elle-même dégagés mais qu'elle va s'employer à faire évoluer pour retrouver ses marques, notamment à la fin de la guerre froide.

On observe, d'ailleurs, un intérêt historiographique renouvelé<sup>40</sup> pour la pensée militaire de Jaurès après 1990. Cet intérêt est en partie lié aux réflexions que la gauche au pouvoir est amenée à conduire pour réformer l'organisation de la défense française, notamment à l'occasion du débat qui se noue entre 1991 et 1997 sur la question de la professionnalisation des armées.

---

40. En particulier à l'occasion d'un colloque organisé en 1991 par Léo Hamon. Actes du colloque de Paris, 22 et 23 octobre 1991, *Cahier Jaurès*, n° 3, n° 130 de « Jean Jaurès », *Bulletin de la Société d'études jaurésiennes*, « Présentation », par Frédéric Moret, p. 8-11, « Conclusion » par Léo Hamon, p. 189-202. Voir aussi le n° 207-208 des *Cahiers Jaurès* (2013) déjà cité.

## VIEILLES LUNES ET NOUVEAU DIEU DE LA GUERRE

Aujourd'hui que reste-t-il de l'héritage de Jaurès en matière militaire ?

Défiguré en un pacifisme radical dans l'entre-deux-guerres, puis symboliquement « fétiché » mais politiquement désactivé, ce legs intellectuel, avec la fin du service national, semble aujourd'hui entièrement dissipé. La suspension de la conscription en 1997 semble avoir coupé le dernier fil qui rattachait encore notre organisation de défense au principe placé au cœur de *L'Armée nouvelle*.

Sous la V<sup>e</sup> République, les apparences sont longtemps restées sauvées. Ni de Gaulle après la guerre d'Algérie, ni Mitterrand<sup>41</sup> après la chute du mur de Berlin n'avaient entendu remettre en cause le principe de la conscription devenu depuis Jaurès un élément clef du roman national.

---

41. Louis Gautier, *Mitterrand et son armée*, Grasset, Paris, 1999, p 279-348.

Mais, c'était principalement pour des raisons politiques. Car, durant la guerre froide, la conciliation théorique entre la conscription et la dissuasion nucléaire a toujours paru quelque peu tirée par les cheveux. Pourquoi fallait-il être en mesure de masser aux frontières plus d'un demi-million d'hommes pour assurer la protection d'un territoire que la dissuasion était censée sanctuariser ? Au lendemain de la guerre froide, le non engagement des appelés dans le conflit du Golfe fut à l'origine d'un autre dilemme. Si nos frontières n'étaient désormais plus menacées par quiconque et que la mission principale des armées était désormais de projeter sur des théâtres extérieurs des unités entièrement professionnalisées, à quoi bon recruter toujours des appelés ? Pour garder les casernes ? La suspension de la conscription à partir de 1997<sup>42</sup> ne fit donc qu'entériner des évolutions sous-jacentes que traduisaient déjà, et bien avant cette date, des baisses d'effectifs réalisées par paliers.

---

42. Proposée par Jacques Chirac, dès son élection en 1995, cette importante réforme fut votée en octobre 1997 par une Assemblée de gauche, sous le gouvernement de Lionel Jospin. Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

Avec un format qui sera ramené en 2019 à 235 000 hommes, avec des forces composées exclusivement de militaires de carrière, avec des unités régulièrement déployées hors du territoire national, l'armée française n'a vraiment plus rien à voir, ni de près ni de loin, avec le modèle de Jaurès. Elle en est même l'exact contretypé.

Vingt-cinq ans après la fin de la guerre froide, la gauche qui a très activement contribué à redéfinir la composition et la doctrine d'emploi de nos armées se retrouve bien loin de son port d'attache. Professionnalisation des armées, privatisation de l'industrie de défense, interventions extérieures, la gauche a opté pour des choix et mis en œuvre des réformes peu orthodoxes par rapport aux fondements traditionnels de sa politique militaire durant tout le XX<sup>e</sup> siècle.

En rompant avec son passé gaulliste, notamment avec la spectaculaire réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN en 2009, la droite n'a pas été en reste dans cette entreprise de modernisation de notre

outil de défense caractérisée par la recherche de l'efficacité militaire, le souci des économies budgétaires mais aussi par la dissolution des adhérences idéologiques aux anciennes références. Jaurès et de Gaulle brillent encore mais parmi de vieilles lunes<sup>43</sup>.

À partir des leçons tirées de la guerre du Golfe, la gauche et la droite sont ainsi parvenues, par touches successives, à refonder, sans heurt, sur des bases radicalement nouvelles, le consensus militaire si caractéristique de la V<sup>e</sup> République. Ce faisant, la France convergeait, et du même coup faisait converger aussi certains de ses partenaires européens, comme l'Allemagne (qui, en 2011, abandonna à son tour le service militaire), vers un nouveau standard tant des politiques que des appareils militaires. Les actions de maintien ou de rétablissement

---

43. De Gaulle marqua, à plusieurs reprises, un intérêt manifeste pour la pensée de Jaurès. Il ne partageait certes pas les vues de Jaurès sur le projet militaire d'organisation de la défense nationale mais le rejoignait sur sa conception d'un projet social, moral et politique d'organisation de la défense nationale. Voir à ce sujet Alain Lévy, *De Gaulle et Jaurès, Cahiers Jaurès*, n° 3, Paris, octobre-décembre 1993 et Vincent Duclert, « Jaurès et de Gaulle : de l'étude à l'action », Lire *L'Armée nouvelle, Cahiers Jaurès*, n° 207-208, Paris, janvier-juin 2013.

de la paix devenues dans les années 1990 la priorité des politiques de défense, au sein de l'Union européenne et à l'OTAN, supposaient en effet l'interdépendance de plus en plus poussée des forces européennes agissant en coalition.

Dans la mise en œuvre politique et pratique de ces orientations, les gauches européennes pourtant jadis si rétives à toute forme d'interventionnisme militaire, si promptes à dénoncer les risques des aventures expéditionnaires ont été pionnières<sup>44</sup>. Elles ont même poussé à la roue. C'est François Mitterrand qui déploie en 1991 dans la guerre du Golfe le plus grand détachement militaire français depuis la guerre d'Algérie ; c'est Gerhard Schröder qui engage en 1999, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, des soldats allemands dans un conflit militaire au Kosovo ; c'est enfin Tony Blair qui aventure des troupes britanniques en Irak en 2003, dans l'expédition la plus controversée d'après-guerre froide. Il ne s'agit

---

44. Louis Gautier, *La défense de la France après la guerre froide*, PUF, Paris, 2009, pp. 11-65 et pp. 206-241.

pas, en faisant ce constat, de tout mettre dans le même sac, et notamment pas l'Irak, mais de souligner combien ces décisions, dans chacun des grands pays cités, ont provoqué un choc culturel. Chacune d'elles eut un effet puissant sur l'appréhension des questions militaires dans l'opinion, en particulier à gauche.

Or, cette opinion aujourd'hui s'interroge à la fois sur le bien-fondé des interventions militaires et sur les ratés de la défense européenne. Et il est somme toute logique de lier ces questions puisque la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) n'a pas été mise en œuvre par l'Union européenne dans le but de renforcer la défense collective des Européens mais pour mener des actions extérieures. Il n'y a donc pas de hasard à ce que le projet de défense européenne ait été la victime collatérale des divisions entre Européens sur l'Irak et ne s'en soit toujours pas relevé. On peut s'avouer déçu mais pas surpris que la France essuie des refus polis à ses demandes d'entraide en Libye, au Mali, en République centrafricaine, de la part de partenaires et alliés dégrisés par l'expérience

de l'Afghanistan. Face aux questions de leurs concitoyens, les dirigeants politiques européens, eux-mêmes pris de doute, ont tendance à se dérober. Auraient-ils eu tort, au cours des vingt dernières années, de revendiquer le rôle de gendarme de la planète aux côtés des Américains ? Après avoir été un peu présomptueux, les Européens seraient-ils devenus timorés ?

Au sortir de la guerre froide, les Européens, persuadés qu'ils étaient à l'abri du danger, que la guerre ne les concernait plus désormais, en tout cas plus directement ou alors seulement comme tierce partie, se sont lancés dans toutes sortes d'opérations militaires au nom de la sécurité collective, du maintien de la paix, des droits de l'homme ou de la lutte contre le terrorisme. Ce qui n'avait jamais été possible auparavant, à cause du naufrage de la Société des nations (SDN) dans l'entre-deux-guerres puis du blocage de l'ONU pendant la guerre froide, semblait presque à portée de main. Enfin, il s'avérait possible de faire respecter le droit international et de protéger les populations en s'appuyant sur des résolutions du Conseil de sécurité.

C'était une bonne nouvelle notamment pour la gauche internationaliste ou d'affiliation sociale-chrétienne.

N'oublions pas en effet que ce que nous appelons « ingérence humanitaire » ou « responsabilité de protéger »<sup>45</sup> pour justifier nos interventions en Somalie, au Kosovo, en Libye<sup>46</sup> ou en République centrafricaine, ne sont pas des notions toutes neuves mais la remise au goût du jour de thèses humanistes et solidaristes inventées par des juristes contemporains de Jaurès qui partageait en partie leurs vues. C'est notamment Antoine Rougier qui défend en 1910 – l'année de parution de *L'Armée nouvelle* – le droit d'intervention d'humanité « chaque fois que les

---

45. Quoique ancienne, l'expression « responsabilité de protéger » n'est incorporée que récemment comme référence juridique dans le droit des Nations unies. Cette notion énoncée pour la première fois dans le rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté (ICISS), instituée par le gouvernement canadien en décembre 2001, est reprise en 2004 par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, institué par le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. La norme nouvelle, souvent abrégée en « R2P », introduit une responsabilité internationale collective que doit exercer le Conseil de sécurité en autorisant une intervention militaire, en dernier ressort, devant l'éventualité d'un génocide ou de massacre à grande échelle.

46. À la suite d'attaques fréquentes et systématiques contre la population civile effectuées par le régime au pouvoir en Libye, le Conseil de sécurité des Nations unies, en février 2011, adopta à l'unanimité les résolutions 1970 et 1973 faisant pour la première fois, explicitement, référence à la responsabilité de protéger.

droits humains d'un peuple seraient méconnus par ses gouvernements »<sup>47</sup>. En engageant la France dans la libération du Koweït, puis en l'impliquant dans la protection des populations bosniaques, François Mitterrand renouait avec ces principes. Il avait parfaitement conscience, au lendemain de la guerre froide, de créer deux précédents : l'un en faveur des règles de sécurité collective contenues dans la Charte des Nations unies et l'autre de la consécration des droits humains dans le code de conduite de la communauté internationale. Concernant le Kosovo, Jacques Chirac et Lionel Jospin se sont inscrits, par la suite, dans la même ligne, comme la plupart des chefs de gouvernement européens.

Mais le dieu de la guerre, toujours tapi dans l'ombre, s'apprêtait à emmêler les fils.

À la suite du 11 septembre 2001 et des choix calamiteux de l'administration Bush, les engagements humanitaires

---

47. Antoine Rougier, « La théorie de l'intervention d'humanité », *RGIDP*, Pedone, Paris, 1910, gallica.bnf.fr.

des années 1990 apparurent rétrospectivement, et en partie à tort, comme ayant pavé la voie aux interventions sécuritaires musclées des années 2000, notamment en Irak et en Afghanistan. À la fois au plan politique et au plan pratique, ils avaient en effet habitué au recours à la force et favorisé le montage et la projection de coalitions militaires. En 2011, la tentative de « rectification » de la ligne de conduite des Américains et des Européens, qu'était censée incarner l'intervention en Libye, c'est-à-dire le retour à des actions d'interposition et à moins d'ingérence, n'a pas convaincu. Au contraire, la Russie et la Chine ont considéré que la coalition emmenée par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis avait outrepassé le mandat donné par la résolution 1973. Depuis, notamment sur la Syrie, la Russie et la Chine pratiquent l'obstruction au Conseil de sécurité presque à chaque fois qu'il est question d'employer la force au nom du principe de protection des populations civiles.

Après les retraits d'Irak et d'Afghanistan et les déboires rencontrés en Libye, nos partenaires se sont bien jurés

qu'on ne les y reprendrait plus. Ce faisant, pensant échapper à un piège, ils s'enferment dans un autre. C'était en effet une erreur de croire comme les dirigeants allemands avant le drame de Kunduz<sup>48</sup> que l'on pouvait s'impliquer militairement sans risque de dommages directs ou collatéraux dans le conflit afghan. C'en était une autre que de prétendre, comme au Kosovo ou en Libye, ne jamais rechercher par les armes la réalisation d'un objectif politique. Même quand on agit en tiers, en s'interposant entre des belligérants, on contribue inéluctablement à déplacer les issues du conflit. L'intervention au Kosovo débouche sur l'indépendance de ce pays qui était refusée au départ. La guerre en Libye s'achève par la chute du régime de Kadhafi.

Mais l'abstention et le déni qui l'emportent aujourd'hui ne sont pas une bonne réponse. Alors que son environnement

---

48. Une frappe aérienne au nord-est de l'Afghanistan décidée par le commandement allemand fit près de 200 morts et victimes en 2009, dont une majorité de civils. Les familles des victimes déposèrent une plainte contre le ministère de la Défense allemand, Franz Josef Jung, qui dut alors démissionner, comme le chef d'état-major, le général Wolfgang Schneiderhan, et le secrétaire d'État à la Défense Peter Wicherth.

est particulièrement mouvant, affectée par des troubles violents, au Caucase, en Méditerranée, en Afrique, au Proche-Orient, l'Europe a besoin d'être présente, forte, engagée sur des valeurs. Croit-elle vraiment, si elle se désintéresse de ce qui se passe à ses frontières, qu'elle vivra avec un voisinage plus stable et un environnement plus spontanément coopératif ?

À l'opposé de cette tendance isolationniste, spectaculairement incarnée par le volte-face du Parlement anglais sur la Syrie, la France de François Hollande semble batailler seule et sur tous les fronts. Cet activisme militaire de la France intrigue d'ailleurs, au moins autant à l'étranger qu'il suscite peu de réaction à l'intérieur.

La France a participé à plus de cent opérations militaires depuis 1991. Avec les engagements récents en Côte d'Ivoire, en Libye, au Mali et en République centrafricaine, elle continue à montrer une disponibilité remarquable pour les actions extérieures. Elle déploie bon an mal an environ 14 000 soldats hors de ses frontières pour un coût

direct qui, depuis cinq ans et malgré la crise, n'est pas descendu au-dessous d'un milliard d'euros. À quelques rares exceptions comme la gestion de la crise ivoirienne sous la présidence de Jacques Chirac ou du conflit afghan sous celle de Nicolas Sarkozy, et encore de manière modérée, les interventions militaires de notre pays divisent peu la classe politique, opposent rarement la droite et la gauche. Le soutien de la population à leur endroit ne se dément guère<sup>49</sup>. Pour des raisons qui tiennent autant à sa Constitution qu'à sa culture politico-militaire, et aussi parce que depuis 1991, nos armées, certes parfois mises en cause comme au Rwanda, n'ont connu aucun revers ou déboires majeurs, la France se distingue du lot. À la différence des autres pays européens, le bien-fondé de sa politique militaire est faiblement questionné.

Jamais, en effet, aux plans diplomatiques, économiques et culturels, les résultats de cette politique ne sont

---

49. Même si, pour la première fois, les sondages sur l'intervention en République centrafricaine indiquent une certaine lassitude de l'opinion qui n'avait été auparavant observée qu'à la fin de l'engagement français en Afghanistan.



véritablement évalués. On s'accorde communément à penser que la France en agissant de la sorte ne fait qu'assumer les responsabilités qui lui incombent comme membre permanent du Conseil de sécurité. On souligne le recul que notre influence n'aurait pas manqué de subir si notre pays avait procédé autrement. À la longue, notamment à l'étranger, la forte sollicitation par les Français de leur outil militaire est souvent interprétée comme beaucoup trop « démonstrative », comme s'il s'agissait de compenser par là une perte d'influence perceptible dans d'autres domaines<sup>50</sup>. Quelle qu'en soit la raison, déficit d'explication ou déformation d'image, notre pays peine à trouver les arguments pour convaincre ses partenaires de s'associer à sa politique militaire, surtout en Afrique trop souvent considérée, de façon caricaturale, comme « le bac à sable » des armées françaises.

---

50. En interne, le Livre blanc sur la défense et la sécurité de 2008 avait d'ailleurs dénoncé, sans n'être suivi d'aucun effet, l'insuffisante discrimination de nos engagements militaires. Le Livre blanc de 2013 souligne en revanche clairement la nécessité d'envisager une forte implication dans la zone méditerranéenne et en Afrique. Voir *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, Documentation française/Odile Jacob, Paris, 2008, pp.127-132 et *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, Documentation française, Paris, 2013, pp. 53-57.

Toutes ces remarques ne doivent pas inciter à jeter le manche après la cognée mais montrent qu'à un moment où la donne géopolitique et le débat stratégique se complexifient et où les nationalismes se remettent à flamber partout et même sur notre continent, un retour à Jaurès, pour recalculer nos positions, peut s'avérer utile.

## RETOUR À JAURÈS

Son modèle d'armée est caduc. Mais, pour autant, la pensée de Jaurès n'est pas une référence obsolète. Quatre de ses idées conservent toute leur pertinence aujourd'hui :

- l'interdiction des guerres d'agression,
- la continuité de l'idée de patrie jusque dans l'humanité,
- le caractère indivis de l'organisation de la paix et de l'organisation de la défense,
- l'importance, en démocratie, du lien entre l'armée et la nation.

« Toute guerre est criminelle si elle n'est pas défensive ». Cette idée centrale dans l'œuvre de Jaurès s'est trouvée définitivement consacrée, après deux guerres mondiales, par la Charte de San Francisco qui interdit l'usage de la force, sauf en cas de légitime défense ou pour maintenir la paix, si le Conseil de sécurité des Nations unies l'autorise. Clef de voûte du système de sécurité collective, référence absolue pour la diplomatie européenne, l'interdiction des guerres d'agression n'en reste pas moins un impératif

précaire. La guerre illégale contre l'Irak en 2003 avait toutes les caractéristiques d'une guerre d'agression et seize pays actuellement membres de l'Union européenne y ont participé. L'invasion de la Géorgie par la Russie en 2008 fut une guerre d'agression, comme aujourd'hui l'annexion de la Crimée. Les escarmouches en mer de Chine peuvent dégénérer en situation de fait accompli. Que feraient les Européens si les différends territoriaux dans ces zones se transformaient en conflit ou si la situation en Ukraine conduisait à une militarisation de la crise ? Alors que réapparaît sur les écrans radar la menace de revendications territoriales liées aux grandes puissances, la consolidation du paysage international là où de tels litiges peuvent se transformer en conflits interétatiques est une priorité.

Sur le Vieux continent, la situation en Géorgie et en Ukraine signale combien, rétrospectivement, les membres de l'Union européenne ont été peu avisés de négliger de construire réellement avec la Russie et les ex-Républiques soviétiques une relation de coopération solide et confiante. Ils ont été incapables de s'entendre entre eux

sur la nature de cette relation et, ensuite, de la bâtir de façon autonome, c'est-à-dire en neutralisant les interférences américaines quand elles étaient intempestives. François Mitterrand, au début des années 1990, avait raison avec son projet de confédération européenne de l'Atlantique à l'Oural, comme Gorbatchev avec son idée de « maison commune ». C'est le grand raté de la période « post guerre froide ». Le Vieux continent a bien été stabilisé dans les années 1990, notamment avec les élargissements de l'Union européenne et le règlement des conflits balkaniques. Nous avons, néanmoins, échoué dans les années 2000 à construire avec la Russie un partenariat économique et de sécurité pourtant nécessaire.

Aujourd'hui, dans la crise ukrainienne, le pire serait cependant de ne pas tenir vis-à-vis de Moscou une position de fermeté notamment sur le caractère inviolable des frontières internationalement reconnues. Rappelons, là encore, combien François Mitterrand s'est montré inflexible sur ce point, après la chute du mur de Berlin, au risque d'ailleurs de froisser nos amis allemands par son

insistance à voir reconnaître, en même temps que la réunification de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande, la ligne Oder-Neisse et les frontières polonaises.

Aussi, c'était une erreur de considérer, comme de nombreux commentateurs, pour de supposées raisons historiques que l'annexion de la Crimée était, en fin de compte, « quasiment légitime ». Les Russes ont, ainsi, empêché cette prise de guerre et immédiatement recherché en Ukraine orientale un autre gage. L'objectif de Poutine, en Ossétie, en Abkhazie, en Transnistrie et maintenant en Ukraine est de garder une plaie ouverte dans le flanc des pays qui veulent s'émanciper de la tutelle russe afin de les en dissuader. Il convient donc de réaffirmer de façon impérieuse (et à l'inverse des propos incendiaires d'un Viktor Orbán au sujet du droit à l'autonomie de la minorité hongroise en Ukraine<sup>51</sup>) combien il

---

51. « Les Hongrois qui vivent dans le bassin des Carpates ont le droit d'avoir la double nationalité, des droits communautaires et aussi l'autonomie », a en effet déclaré le chef du gouvernement hongrois, Viktor Orbán, après avoir prêté serment, dans son premier discours aux élus depuis la victoire triomphale de son parti, le Fidesz, aux élections législatives du 6 avril 2014.

est risqué de brouiller le principe de souveraineté et de déranger les frontières des États européens telles qu'établies et reconnues au début des années 1990.

Dans la crise ukrainienne, si l'on veut comprendre la séquence actuelle et tenter d'en enrayer l'emballement, il convient ensuite de revenir en arrière, au moment où, à la suite du conflit du Kosovo et du déploiement envisagé des premiers éléments du bouclier anti-missiles américain, en Pologne, en République tchèque et en Roumanie, les chemins entre la Russie et l'Union européenne ont bifurqué sur la gestion coopérative de la sécurité sur le Vieux continent : mise en sommeil de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), suspension des négociations sur le désarmement conventionnel, défaut de réassurance des mécanismes de confiance.

Ainsi, la renégociation du traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), conclu après la guerre froide, est depuis 1999 au point mort. Dans l'hypothèse de l'abandon définitif du traité FCE, il n'y aurait plus, pour le

continent européen et s'agissant de la maîtrise des armements conventionnels, d'instrument qui soit juridiquement contraignant en dehors du traité Ciel ouvert. Les équipements militaires ne seraient plus soumis à limitation tant numérique qu'en termes de mouvement. Cela ne peut que causer, dans le climat d'inquiétudes actuelles, de fortes crispations, notamment dans les pays baltes et le Caucase. Or, les Européens qui ont le plus d'intérêt à ce qu'un nouveau traité soit adopté ont été d'une grande pusillanimité à ce sujet. À eux de se saisir de la négociation au lieu de la laisser pourrir entre les mains des Américains. Paradoxalement, la recherche d'une issue politique à la crise ukrainienne conduit à ce que l'on obtienne de Moscou un redémarrage des discussions sur la définition de l'équilibre de sécurité européen et sur des mesures de désarmement.

D'une manière générale, les Européens, depuis plus de dix ans, ne sont pas assez à l'initiative en matière de désarmement et de mesures préventives des conflits. Voilà sans doute ce que dirait Jaurès maintenant.

L'idée de patrie continuée dans l'humanité. Quelle formule ! Chez Jaurès, la nation est l'identité mais l'horizon c'est l'homme. « Un peuple qui défendrait cet idéal [de paix] résumerait en soi toute la noblesse d'une grande tradition nationale, toute la grandeur de l'espérance humaine »<sup>52</sup>. Comme il a été précisé plus haut, Jaurès n'a pas inventé la notion d'intervention d'humanité. Mais tout son propos, surtout après 1910, est guidé par le refus de la violence et de l'oppression. Pour Jaurès, la justice ne connaît pas de frontières et la morale démocratique impose le combat contre la tyrannie, où qu'elle soit. Jaurès a soutenu, à ce titre, le mouvement des Jeunes-Turcs en 1908 et les Égyptiens modernistes, et a dénoncé les massacres dans les Balkans.

Jaurès, au nom du respect de la loi internationale, n'eut donc pas désavoué François Mitterrand au sujet de la libération du Koweït, et il l'eut approuvé sur la Bosnie, comme ensuite Lionel Jospin pour le Kosovo et François Hollande pour la République centrafricaine. Il aurait

---

52. *L'Armée nouvelle*, *op cit.*, p. 43.

soutenu avec vigueur dans *L'Humanité* la résolution 1973 du Conseil de sécurité sur la Libye et les positions de la France sur la Syrie.

Il est aussi vraisemblable qu'il eût considéré avec inquiétude le désinvestissement des Européens pour les actions de maintien de la paix et d'assistance aux populations. La Libye, le Mali, la République centrafricaine ont été jusqu'à présent autant d'occasions d'illustrer la passivité militaire de Bruxelles<sup>53</sup> et de la plupart des capitales européennes. Mais ce mouvement affecte aujourd'hui jusqu'au financement des actions civiles de gestion de crise auxquelles l'Union consacre à peine plus d'un demi-milliard d'euros en 2014 (hors catastrophes naturelles)<sup>54</sup>.

53. Le déploiement attendu d'un bataillon européen en République centrafricaine et le soutien politique à l'action de la France au Mali sont certes encourageants. Il y a là comme la reconnaissance un peu tardive que la méthode appliquée par la France reposant sur le droit international et le consentement des États concernés est la bonne. Pour autant, ces formes très limitées d'appui aux opérations de maintien de la paix en Afrique ne constituent pas, loin s'en faut, un signe avant-coureur d'un possible redémarrage des actions de la PSDC.

54. Pour 2014, le budget de l'office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), y compris l'ensemble des actions d'aide humanitaire et de protection civile (dont les catastrophes naturelles internes à l'Union européenne), s'élève à près d'un milliard d'euros, un chiffre qui représente moins de 1 % du budget général de l'Union européenne et qui équivaut à environ deux euros par citoyen de l'Union européenne (source : Commission européenne.)

Cette position de retrait est d'autant plus problématique que l'on ne voit pas qui pourrait reprendre le flambeau de la cause de la défense des droits de l'homme, si l'Europe déserte. Surtout que mûrie par l'expérience, l'Union européenne a défini une doctrine qui devrait désormais la prémunir contre les excès d'un interventionnisme militaire intempestif ou irréfléchi : les opérations extérieures devant être non seulement légitimes mais expressément autorisées par le Conseil de sécurité, les engagements militaires ne devant être envisagés qu'en dernier recours, avec un mandat et des capacités adaptés, un volet de coopération civile devant impérativement accompagner et prolonger sur le terrain les actions militaires en faveur de la paix.

Par le précepte selon lequel l'organisation de la paix est indivisément liée à l'organisation de la défense, Jaurès n'entend pas seulement reformuler le *Si vis pacem para bellum*. Jaurès est persuadé que certains types d'organisation de défense sont polémogènes, soit parce qu'ils sont provocants soit au contraire parce qu'ils sont insuffisants. Il plaide donc pour une mise en cohérence des systèmes

de défense avec les visées de la paix. Comme je l'ai indiqué plus haut, la gauche sous la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République a largement négligé ce précepte. Sous la V<sup>e</sup> République, la gauche parvient enfin à briser ce cercle fatal d'impuissance dans lequel elle se laissait enfermer. Elle a aplani définitivement sa relation avec les armées. Un des mérites de la V<sup>e</sup> République est d'ailleurs d'avoir durablement favorisé la réconciliation entre l'institution militaire et la société. La « querelle militaire », si prompt à se réveiller sous la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République, est définitivement apaisée et il faut mettre à l'actif des responsables politiques de droite et de gauche qui se sont succédés au pouvoir d'avoir évité que des dissensions, néfastes à la cohésion des armées et au lien entre elles et la nation, ne renaissent.

Au pouvoir, la gauche a, tour à tour, prolongé puis réformé en profondeur le modèle d'armée installé par le général de Gaulle à son retour au pouvoir en 1958. La contribution de la gauche est en particulier décisive dans la refonte de notre outil militaire après la guerre froide. Pierre Joxe comme ministre de la Défense a jeté les bases

d'un nouveau modèle d'armée, plus mobile et ramassé ; il est le premier à accorder pleine priorité au renseignement. Alain Richard réalise ensuite le passage à l'armée de métier et restructure l'industrie aéronautique et de défense ; aujourd'hui Jean-Yves Le Drian entend stabiliser les formats d'armées et redéfinir les contrats opérationnels.

La réforme de notre appareil militaire depuis 1991 n'a bien sûr pas été seulement instruite et mise en œuvre par la gauche. La droite a évidemment aussi beaucoup participé à l'entreprise, tirant dans le même sens, pour finalement aboutir en raison de fortes contraintes financières à un outil presque aussi polyvalent qu'autrefois mais avec beaucoup moins de moyens. Notre modèle d'armée, à force de cures de minceur, est à la limite de l'épure et, en dépit des affirmations contraires, on ne voit pas se dégager dans l'Union européenne ou à l'OTAN l'ébauche d'un plan d'organisation collective des forces européennes sur lesquelles s'appuyer et qui prendrait le relais.

Alors que les appareils de défense des vingt-huit membres de l'Union coûtent collectivement de l'ordre 190 milliards d'euros<sup>55</sup> par an pour être sous-performants, l'absence de volonté des responsables politiques et militaires européens à les rationaliser dément tous les conseils de Jaurès sur l'organisation de la paix. Avec un voisinage instable, parsemé de multiples foyers de violences du Caucase au Proche-Orient, de la Méditerranée à l'Afrique, l'Europe a évidemment besoin d'une politique de sécurité et de défense commune plus forte<sup>56</sup>. Au Conseil européen de décembre dernier consacré à la défense et où il ne s'est rien passé, Angela Merkel aurait évoqué devant ses pairs la faillite des dirigeants européens en 1914, faisant référence à l'ouvrage de Christopher Clark, *Les Somnambules*. Si l'histoire doit inspirer la Chancelière allemande et ses homologues, qu'elle les aide à plus vite comprendre que le monde actuel attend une Europe qui ne s'assume pas seulement comme un acteur stratégique malgré lui.

---

55. Ce chiffre agrège l'ensemble des dépenses de défense des membres de l'Union européenne (hormis le Danemark qui ne participe pas au projet de défense européenne institué par le traité de Maastricht) : *Defense data 2012*, Agence européenne de défense, Bruxelles, 2013.

56. Nicole Gnesotto, *Faut-il enterrer la défense européenne*, La Documentation française, Paris, 2014.

Ce qu'il manque à cette politique européenne de défense et de sécurité, c'est une vision et une volonté collective pour l'incarner, c'est-à-dire aussi, comme le dirait Jaurès, la force morale, « l'audace et la fermeté des constructions logiques »<sup>57</sup> nécessaires à l'affermissement d'un tel projet politique.

Le lien armée-nation dans notre pays a été consolidé sous la V<sup>e</sup> République. Tous les sondages indiquent que l'institution militaire bénéficie d'un fort soutien de l'opinion. Jamais en outre, sous aucun régime, la relation entre le pouvoir politique et l'autorité militaire n'a paru aussi décomplexée. L'habitude de l'exécutif de travailler régulièrement avec l'état-major pour conduire les opérations extérieures ou pour gérer une réforme militaire au long cours ainsi que l'élargissement du contrôle parlementaire ont contribué à décloisonner les rapports entre la classe politique et les milieux militaires dans notre pays. Toutefois, cette proximité gagnée au sommet est moindre

---

57. *L'Armée nouvelle*, op. cit., p. 45.



à la base. La professionnalisation et la réduction des implantations de défense font que l'armée n'est plus aussi présente sur tout le territoire qu'il y a vingt ans. Cette inégale répartition des unités sur le sol national a des effets sur le relâchement du lien armée-nation mais de moins d'importance que les distorsions qui pourraient, si l'on n'y prend garde, affecter la composition des armées. Si sociologiquement l'armée ne peut plus désormais prétendre être une image fidèle de la population, elle doit s'attacher par ses recrutements à rester diverse. Elle doit veiller, par ses formations, à demeurer perméable à l'influence de la société. Enfin, il faut faciliter les échanges entre le monde civil et la communauté militaire alors que la prévalence de la crise économique, du chômage et des problèmes sociaux affecte logiquement l'importance accordée par la population aux questions de défense. Mais cette attention au lien armée-nation semble un mantra d'un autre âge si l'on ignore dans le même temps les effets bien-tôt produits par la privatisation de certaines fonctions militaires. Depuis la fin de la guerre froide en effet, la libéralisation du secteur de la défense et la réduction du

format des armées occidentales ont poussé à confier au privé certaines tâches logistiques voire des missions de sécurisation autrefois dévolues aux militaires. Cette évolution, pour partie inéluctable avec la réduction des formats d'armée, s'est cependant trop peu accompagnée de réflexions politiques. Jusqu'où doit-on aller ? Jaurès, à n'en pas douter, s'inquiéterait aujourd'hui que les États se dessaisissent avec tant de légèreté et sans aucun contrôle démocratique d'activités pourtant au cœur de leurs compétences régaliennes.

Voilà l'utilité de Jaurès. Sa postérité comme théoricien de la guerre en démocratie ne réside pas seulement dans l'affirmation d'une liberté et d'une autorité intellectuelle à penser les questions de défense mais dans la définition de quelques principes toujours valides...

## *Éléments de bibliographie*

- Maurice Agulhon, *La République, 1880-1995*, Hachette, collection « Histoire de France », Paris, 1990, 2<sup>e</sup> éd., 1997.
- Maurice Agulhon, « La pensée de Jean Jaurès et la défense nationale », *Cahiers Jaurès*, n° 3, Paris, octobre-décembre 1993.
- Jean-Jacques Becker, « La conception jaurésienne des milices », in *Cahiers Jaurès*, n° 3, Paris, octobre-décembre 1993.
- Auguste Blanqui, *La patrie en danger*, Chevalier, Paris, 1871.
- Auguste Blanqui, « L'armée esclave et opprimée », « Suppression de la conscription », « Enseignement militaire de la jeunesse » et « Armée nationale de demain », *Ni Dieu ni maître*, passage de l'opéra, galerie de l'horloge, 13, Paris, 1880.
- Léon Blum, *Les problèmes de la paix*, Stock, Paris, 1931.
- Patrice Buffotot, *Le socialisme français et la guerre, du soldat-citoyen à l'armée professionnelle, 1871-1998*, Bruylant, LGDJ, Bruxelles/Paris, 1998, pp. 77-124.
- Philippe Buton, « Le PCF, Jean Jaurès et la nation armée, 1939-1947 », *Cahiers Jaurès*, n° 3, Paris, octobre-décembre 1993.

- Gilles Candar et Christophe Prochasson, « Jaurès et le milieu des officiers républicains », *Cahiers Jaurès*, n° 3, Paris, octobre-décembre 1993.
- François Chanet (dir.), « Lire *L'Armée nouvelle* », *Cahiers Jaurès*, n° 207-208, Paris, janvier-juin 2013.
- Olivier Cosson, « *L'Armée nouvelle* et la pensée militaire française de la guerre future (1900-1914) », in « Lire *L'Armée nouvelle* », *Cahiers Jaurès*, n° 207-208, Paris, janvier-juin 2013.
- Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Gallimard, collection Folio histoire, Paris 2009.
- Annie Crépin, « Avant *L'Armée nouvelle* : les socialistes, Jaurès et la défense nationale », in « Lire *L'Armée nouvelle* », *Cahiers Jaurès*, n° 207-208, Paris, janvier-juin 2013.
- Jacques-Antoine-Hippolyte de Guibert, *Essai général de tactique* (1772), Economica, 2004 (Préface de Jean Claude Thomann, présentation Jean-Pierre Bois).
- Vincent Duclert, *Jaurès 1859-1914, la politique et la légende*, Autrement, Paris, 2013, pp.118-120.
- Vincent Duclert, *Jean Jaurès, Combattre la guerre, penser la guerre*, Fondation Jean-Jaurès, 2013.

- Vincent Duclert, « Jaurès et de Gaulle : de l'étude à l'action », in « Lire *L'Armée nouvelle* », *Cahiers Jaurès*, n° 207-208, Paris, janvier-juin 2013.
- Robert Frank, *Le prix du réarmement français, 1935-1939* (thèse de doctorat), publications de la Sorbonne, 1982.
- Robert Frankestein, « Intervention étatique et réarmement en France 1935-1939 », *Revue économique*, volume 31, n° 4, Paris, 1980, pp. 743-781.
- Louis Gautier, *Mitterrand et son armée*, Grasset, Paris, 1999, pp. 279-348.
- Louis Gautier, *La défense de la France après la guerre froide*, PUF, Paris, 2009, pp. 11-65 et pp. 206-241.
- Nicole Gnesotto, *Faut-il enterrer la défense européenne ?*, La Documentation française, Paris, 2014.
- Jean Jaurès, *La paix menacée (1903-1906)*, volume 2 de *Œuvres de Jean Jaurès*, Max Bonnafois Rieder, éd. 1931, p. 342.
- Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle* [1910], (Rouff 1911), (Bibliothèque de L'Humanité 1915), (Rieder, éd. Max Bonnafous 1932), (éd. partielle, 10/18, Madeleine Rebérioux 1969), 1977 (Éditions sociales, Louis Baillot 1977), (Imprimerie nationale, Jean-Noël Jeanneney 1992), Fayard, Paris, 2012.

- Jean Jaurès, « L'armée démocratique », discours à la Chambre des députés du 7 mars 1895, publié dans *Action socialiste*, Bellais, 1899, pp. 396-423 ou encore « La paix et le socialisme », discours publié dans *L'Humanité* du 9 juillet 1905.
- Alain Lévy, « De Gaulle et Jaurès », *Cahiers Jaurès*, n° 3, Paris, octobre-décembre 1993).
- Constantin Pecqueur, *De la paix, de son principe et de sa réalisation*, s.n., Paris, 1842.
- Pierre-Joseph Proudhon, *La Guerre et la Paix, Recherches sur le principe et la constitution du droit des gens*, Tops Eds, H.Trinquier, 1998.
- Charles Rappoport, Daniel Lindenberg, *Jean Jaurès : l'homme, le penseur, le socialiste*, Anthropos, 1984, p. 24.
- Antoine Rougier, « La théorie de l'intervention d'humanité », *RGIDP*, Pedone, Paris, 1910, gallica.bnf.fr.
- Philippe Vial, « L'Armée nouvelle, une ambition en trompe l'œil », in « Lire L'Armée nouvelle », *Cahiers Jaurès*, n° 207-208, Paris, janvier-juin 2013.
- Actes du colloque de Paris, 22 et 23 octobre 1991, *Cahiers Jaurès*, n° 3, n° 130 de *Jean Jaurès - Bulletin de la Société d'études jaurésiennes*, « Présentation » par Frédéric Moret, pp. 8-11, « Conclusion » par Léo Hamon, pp. 189-202.
- *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, Documentation française/Odile Jacob, Paris 2008, pp. 127-132 et *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, Documentation française, Paris, 2013, pp. 53-57.
- *Defense data 2012*, Agence européenne de défense, Bruxelles, 2013.

COLLECTION DIRIGÉE PAR GILLES FINCHELSTEIN  
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-xxxx

© ÉDITIONS FONDATION JEAN-JAURÈS

12, CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS

[www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)

Réalisation : REFLETS GRAPHICS

Achevé d'imprimer par l'imprimerie PANOPLY

JUIN 2014



LES ESSAIS 06/2014

Louis Gautier

# Jaurès actuel

## Les socialistes et la guerre

XXXXX.

[www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)



9 782362 440731

ISBN : 978-2-36244-xxx

6 €